



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

28-06-22/46

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUN 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune d'Arques-la Bataille, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT, Marie-Laure DELAHAYE, Isabelle DUBUFRESNIL, Maryline FOURNIER, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT (à partir de la question n°28), Pascale GUILBERT, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS, François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°14), Daniel LEFEBVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°2), Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY (à partir de la question n°28), Isabelle POULAIN, Julien PRIEUR-DAMECOUR et Frédéric WEISZ.

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à Julien PRIEUR-DAMMECOUR), Annick BEURAIN (donne procuration à Frédéric CANTO), Antoine BRUMENT (donne procuration à Jean-Jacques BRUMENT), Luc DESMAREST (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), René DESPREZ (donne procuration à Yoann COLLIN), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à Sarah KHEDIMALLAH), Marie-Laure DUFOUR (suppléée par Julien PRIEUR-DAMECOUR), Dominique GARCONNET, Jean-Claude GROUT (de la question n°1 à 27 et donne procuration à Marie-Laure DELAHAYE), Laurent HAMELIN, Brigitte HAMONIC (donne procuration à Frédéric WEISZ), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), François LEFEBVRE (à partir de la question n°15 et donne procuration à Florent BUSSY), Christophe LOUCHEL (à la question n°1), Nathalie PARESY (de la question n°1 à 27), Dominique PATRIX (donne procuration à Nathalie PARESY à partir de la question n°28), Annie PIMONT, Patricia RIDEL (donne procuration à François GARRAUD), Stéphanie ROBY (donne procuration à Joël MENARD), Guy SENEAL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Véronique SENEAL (donne procuration à Laëtitia LEGRAND) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

Secrétaire de séance : Sarah KHEDIMALLAH.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	28
Procurations :	15
Votants :	43

### FINANCES

**BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS  
2022 – Reprise sur provision pour risque de non  
encaissement de la redevance spéciale émises depuis plus  
de 2 ans**

### EXPOSE DES MOTIFS

*Par délibérations n°55 du 14 avril 2015, n°27 du 28 juin 2016, n°22 du 3 octobre 2017, n°6 du 27 septembre 2018, n°37 du 8 octobre 2019, n°50 du 29 septembre 2020 et n°43 du 7 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de constituer des provisions semi-budgétaires pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de deux ans pour un montant de 65 133 € réparti comme suit sur les deux zones :*

- Zone de Dieppe : 35 577 €,
- Zone hors Dieppe : 29 556 €.

*Aujourd'hui, les restes à recouvrer pour les redevances spéciales émises depuis plus de deux ans s'élèvent à 42 557,80 € réparti comme suit sur les deux zones :*

- Zone de Dieppe : 16 619,89 €,
- Zone hors Dieppe : 25 937,91 €.

*Compte tenu que le risque encouru est inférieur au montant des provisions constituées, il convient d'effectuer une reprise partielle sur provision comme suit :*

- Zone de Dieppe : 18 957,11 €,
- Zone hors Dieppe : 3 618,09 €.

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU l'instruction budgétaire M14, relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,

VU ses délibérations n°55 du 14 avril 2015, n°27 du 28 juin 2016, n°22 du 3 octobre 2017, n°6 du 27 septembre 2018, n°37 du 8 octobre 2019, n°50 du 29 septembre 2020 et n°43 du 7 décembre 2021 décidant de constituer une provision pour risques de grosses réparations,

CONSIDERANT la disparition partielle du risque,

SUR le rapport de M. le Président,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'effectuer la reprise partielle de la provision pour risque de non encaissement de la redevance spéciale émise depuis plus de deux ans d'un montant de 22 575,20 € et de la répartir comme suit :

- Zone de Dieppe : 18 957,11 €,
- Zone hors Dieppe : 3 618,09 €.

DIT que le montant de la reprise de 22 575,20 € sera imputé à l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20220628-28-06-22-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 01/07/2022